



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS-CLOS
Le 18 novembre 2020

À une séance du Conseil extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 18 novembre 2020 à 18h00.

Mesdames les conseillères :

Myriam Cabana

Mesdames Monique Côté et Carol Sue Ash sont absentes

Messieurs les conseillers :

Jean-Paul Rouleau

Daniel Bock

M. Tommy Desjardins est absent

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur François Gauthier.

Madame Josée Villeneuve, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, assiste à la séance.

1.Présence et quorum

2020-11-18#01

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 18h09 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

2-Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-11-18#02

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation ainsi que le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel rédigé.

Adoptée à l'unanimité

3- Abrogation des Avis de Motion des Règlements :

N° 1014 Règlement sur les permis et certificats

N° 1015 Règlement de Zonage

N° 1016 Règlement de Lotissement

N° 1017 Règlement de Construction

N° 1018 Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme

N° 1019 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

N° 1020 Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale

2020-11-18#03

CONSIDÉRANT les avis de motion 2020-11-02#05, 2020-11-02#07, 2020-11-02#09, 2020-11-02#11, 2020-11-02#13, 2020-11-02#15, 2020-11-02#17;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les avis de motions ont été donnés avant même d'avoir adopté les projets de règlements et que de ce fait, les étapes du procédurier de la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme de Notre-Dame-de-la-Paix sont erronées;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et Résolu

QUE le conseil municipal opte pour l'abrogation des avis de motion des règlement N° 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1020 donné le 2 novembre 2020, afin de recommencer le procédurier du Plan d'urbanisme du départ.

Adopté à l'unanimité

4- Adoption des Projets de règlements Numéro 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1020 et du Plan D'urbanisme 2020-11-18#04

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix considère propice d'adopter de nouveaux règlements en ce qui concerne le Plan d'urbanisme, ceux-ci devant s'appliquer sur toute l'étendue du territoire municipal afin d'assurer la concordance avec la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers (ères) ont reçu et consulter les Projets de Règlement N° 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019 et 1020 et le Plan d'Urbanisme;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et Résolu

QUE, la totalité du Plan d'urbanisme, y compris la grille, les cartes, les annexes ainsi que les projets de règlement énumérés ci-haut, soit acceptés par le conseil municipal;

ET QUE, Ceux-ci entreront éventuellement en vigueur conformément à la Loi, révisant et remplaçant les règlements d'urbanisme actuel.

Adoptée à l'unanimité

5- Achat d'une imprimante – Aide financière Covid-19 2020-11-18#05

CONSIDÉRANT QUE les bureaux municipaux sont désormais répartis en deux salles;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur Daniel Charrette et l'adjointe administrative Gisèle Prévost n'ont pas d'imprimante de leur côté;

CONSIDÉRANT QUE vu la pandémie Covid-19 nous tentons de garder nos distances et limiter les contacts entre les employés et que d'être en mesure d'imprimer de leur salle contribuerait à ces efforts;

CONSIDÉRANT QU'une Aide Financière est attribuée à la municipalité pour toutes dépenses liées à la Covid-19;

Il est proposé par Daniel Bock

Et Résolu



QUE le conseil accepte l'achat d'une petite imprimante multifonctionnelle au coût de 129.99\$ provenant de chez Imprimerie Papineau.

Adoptée à l'unanimité

6- Achat de deux portables Acer Aspire de chez MC Informatique – Aide financière Covid-19
2020-11-18#06

CONSIDÉRANT QUE vu la pandémie de la Covid-19, le télé travail est favorisé pour limiter les contacts entre les employés et qu'un portable assure l'efficacité et l'accessibilité;

CONSIDÉRANT la soumission de MC informatique du montant de 1787.86\$, incluant deux portable Acer Aspire et le remplacement de 2 postes desktop pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'une Aide Financière est attribuée à la municipalité pour toutes dépenses liées à la Covid-19.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le conseil accepte l'achat des deux portables provenant de chez MC informatique.

Adoptée à l'unanimité

5-Période de questions sur l'ordre du jour

Aucune question

6-Levée de l'assemblée
2020-11-18#07

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Daniel Bock

Et résolu que la présente séance est levée à 19h15

Adoptée à l'unanimité

Josianne Villeneuve
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

François Gauthier
Maire



N° de résolution
ou annotation